

L'épreuve de certification complémentaire ainsi que les délibérations du jury se sont déroulées le jeudi 22 mars 2018, à la division des examens et concours (DEC) du rectorat à Poitiers.

Pour cette session 2018, nous avons reçu la candidature de cinq enseignants qui ont fait parvenir leurs dossiers dans les délais de rigueur. Ils ont tous été reçus par le jury. Deux enseignants ont obtenu la certification.

DISCIPLINES	Lettres modernes	Lettres classiques	Histoire-géographie	Arts appliqués	TOTAL
NOMBRE D'INSCRITS	2	1	1	1	5
NOMBRE DE PRESENTS	2	1	1	1	5
NOMBRE D'ADMIS	1	1	0	0	2

Le jury se composait des deux IA-IPR, référents académiques du dossier « histoire des arts », et d'un professeur enseignant l'histoire des arts en lycée :

Mathias Charton, IA-IPR d'éducation musicale et chant choral, co-référent Histoire des arts

Laurent Marien, IA-IPR d'histoire-géographie, co-référent Histoire des Arts

Patrick Sembel, Professeur agrégé d'histoire-géographie, enseignant en section Histoire des arts.

Le jury se félicite du nombre relativement constant de candidats à cette certification, alors que des réformes ont parfois nuit à la lisibilité de cet enseignement. Par ailleurs, les membres du jury ont été satisfaits de pouvoir s'entretenir avec l'ensemble des candidats pour cette session 2018. Au-delà de la prise de parole du candidat, l'entretien donne la liberté au jury de vérifier ces compétences auprès des candidats.

Le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve d'une maîtrise des textes et qu'ils soient en mesure de les expliciter, qu'ils mesurent les attentes et les enjeux de cette certification. Il ne s'agit pas strictement de procéder à une reconnaissance de compétences universitaires mais d'accorder à un enseignant des qualifications scientifiques, didactiques et pédagogiques mais aussi des postures et un positionnement d'un enseignant au sein d'une équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre de l'histoire des arts. Il faut rappeler que la certification ouvre droit à une enseignante ou un enseignant de solliciter au mouvement un poste fléché SPEA, profilé « histoire des arts », dans un établissement disposant d'une section avec l'option de spécialité ou l'option facultative, ou encore les deux.

### **Rappel de la réglementation en vigueur pour l'épreuve de certification complémentaire**

*Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

*Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...)* ».

## Les dossiers des candidats : remarques & préconisations du jury

L'élaboration du dossier doit retenir toute l'attention du candidat. Comme chaque année, c'est le premier contact du candidat avec le jury et un document d'appui dans l'échange au moment de l'entretien.

Ce travail doit être mûri. Il convient aussi de soigner cette production, de composer ce document bien en amont et d'y revenir une ou plusieurs fois avant de le transmettre. Rappelons que l'objectif de ce dossier est de contribuer à convaincre le jury, par une rédaction réflexive sur son parcours et sur une proposition pédagogique, que le candidat présente les qualités et les compétences attendues pour obtenir la certification.

La lecture des dossiers transmis permet déjà au jury de mesurer à la fois la préparation du candidat, sa projection dans l'enseignement d'histoire des arts, et l'état de sa réflexion sur cet enseignement. Dans cette perspective, il convient d'apporter, à travers une démarche ou un projet (conduit ou à conduire avec les élèves), des éléments précis sur la dimension cognitive et pédagogique, sur les partenariats éventuels, sur le travail d'équipe à conduire avec des collègues qui contribueraient à un projet d'histoire des arts, forcément pluridisciplinaire. L'écueil est de s'enfermer dans une leçon, conduite seul et dans le cadre d'une et une seule discipline.

Par ailleurs, les candidats sont invités à être attentifs à l'expression, à la présentation et à la mise en page notamment. Une relecture est parfois indispensable pour corriger les coquilles et scories parfois nombreuses.

La délivrance de la certification complémentaire implique une connaissance des textes réglementaires, une expérience pédagogique de cet enseignement ou à défaut une capacité de projection, et une interrogation conséquente sur son sens, dans le cadre du développement professionnel de l'enseignant aussi bien que de la construction de compétences transversales indispensables à leur formation générale de tous les élèves.

## L'entretien avec le jury : remarques & préconisations du jury

L'entretien est l'occasion pour le jury d'évaluer la réflexion des candidats sur l'enseignement de l'histoire des arts, ses enjeux, ses objectifs de formation, et de mesurer la maîtrise des démarches et des contenus des programmes d'histoire des arts, de l'école au lycée. Le jury cherche à mesurer la maîtrise des quelques textes réglementaires, sur l'épreuve orale du DNB, les options histoires des arts - facultative et de spécialité -, ou encore l'enseignement d'exploration « Patrimoine ». Il vérifie également la capacité de la candidate ou du candidat à travailler en équipe, à s'entourer de partenaires pour mettre en œuvre cet enseignement. L'existence de cette certification complémentaire en histoire de l'art témoigne du caractère pluridisciplinaire de cet enseignement. D'ailleurs, l'enseignement de l'histoire des arts et le Parcours d'éducation artistique et culturelle doivent s'enchevêtrer pour offrir aux élèves une cohérence et une progressivité attendues.

Le jury relève trois écueils principaux :

- une méconnaissance des instructions officielles dans les champs de l'histoire des arts : le cadre général des enseignements de collège et de lycée reste mal connu, les programmes d'enseignement sont survolés, les questions limitatives du baccalauréat sont parfois ignorées comme les modalités d'organisation de l'oral d'histoire des arts au collège, le contexte partenarial et culturel n'est pas approfondi. Le candidat n'est parfois pas en mesure de distinguer usages et réglementations.
- le candidat ne peut ignorer le parcours cohérent mise en place dans le champ de cette histoire des arts depuis l'école jusqu'au lycée et sur tous les niveaux d'enseignement. C'est d'autant plus vrai avec la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).
- une approche de l'enseignement de l'HIDA encore trop cloisonnée, parfois en lien exclusif avec la discipline d'origine du candidat, ou, pire, l'absence de réflexion conduite sur cet enseignement. Le jury attend du candidat une analyse sur la nature de cet enseignement et sur ses enjeux en particulier dans la perspective des apprentissages et des acquisitions des élèves. C'est à la fois des perspectives épistémologiques, didactiques, pédagogiques que le jury attend. On n'enseigne pas seul l'histoire des arts, c'est le fruit d'un travail collectif, d'une collaboration d'une équipe d'enseignants de différentes disciplines. C'est aussi l'ambition du jury que d'évaluer des habitudes de travail interdisciplinaire et des postures permettant un travail enrichi du regard de plusieurs enseignants de disciplines différentes.

Au total, le jury se réjouit de trouver les principaux éléments incontournables pour qui veut briguer cette certification complémentaire :

- une maîtrise des dispositions réglementaires et des programmes (incluant les programmes limitatifs en cours) qui encadrent les diverses formes de cet enseignement sur tous les niveaux du cursus scolaire, avec une attention particulière sur les enseignements en lycée : enseignements d'exploration et options (facultative ou de spécialités). La pérennité d'un enseignement d'histoire des arts au collège, enseignement culturel et artistique transversal et co-disciplinaire, n'est évidemment pas négligeable. Par ailleurs, la réforme des pratiques d'évaluations et de ses finalités implique qu'un candidat puisse expliciter les modalités d'évaluation possibles de ces enseignements, au quotidien dans la classe, pour le DNB comme pour le Baccalauréat.
- une réflexion approfondie sur les articulations entre approche artistique et approche historique, entre expérience esthétique et découverte/mémorisation de repères culturels, et plus globalement sur la dialectique entre le sensible et le sensé ;
- une approche fine des nuances entre les termes utilisés : par exemple, discipline/enseignement, option de spécialité/option facultative/enseignement d'exploration, programme/organisation, histoire des arts / histoire de l'art, domaines/champs, objets/œuvres, thèmes/thématiques ;
- une connaissance des objectifs, sinon des démarches, des disciplines autres que la sienne, ne serait-ce que pour donner corps à des références ou des appels à l'interdisciplinarité qui ne doivent pas relever d'un automatisme creux.
- l'articulation des différents projets conduits ou à conduire ou d'un EPI *culture et création artistique* avec un parcours d'éducation artistique et culturel (PEA), l'intégration d'une dimension artistique et culturelle dans un EPI.

Le jury souhaite réaffirmer que la certification impose une préparation exigeante. Dans cette perspective, il est possible de s'inscrire à différents stages à l'offre dans le Plan de Formation Académique. Des ressources sont disponibles sur les sites académiques, sur le portail national d'histoire des arts comme sur les sites de grandes institutions culturelles (INHA...). Par ailleurs, il n'est sans doute pas d'initiative plus efficace que celle de prendre contact avec une équipe d'enseignants en lycée, en charge d'une section d'histoire des arts, de les rencontrer et d'observer quelques séances d'enseignement.

L'ambition du jury est de mesurer la capacité du candidat à se projeter dans une équipe d'histoire des arts. L'expérience pédagogique réelle ou théorique, qui constitue la seconde partie du dossier, est d'autant plus éclairante quand ces pré-requis réflexifs sont solides. Le jury relève que l'exercice est, de manière générale, encore plus difficile pour un(e) jeune enseignant(e) puisqu'il s'agit d'avoir acquis d'emblée une conscience claire des enjeux d'un enseignement d'une grande complexité, alors même que, bien souvent, il est encore incertain (ce qui est tout à fait compréhensible) sur la pédagogie de sa propre discipline de recrutement.



Laurent Marien,  
Président du jury, session 2018